



Communiqué de presse – Assemblée Générale Mixte
Paris le 17 juin 2009

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 9 juin 2009
Mise en oeuvre d'un programme de rachat d'actions

Paris, le 17 juin 2009 –

L'assemblée générale mixte du 9 juin 2009 a notamment approuvé l'autorisation d'un programme de rachat d'actions et l'autorisation donnée au directoire d'annuler les actions acquises dans le cadre de ce programme.

Le Directoire de Rougier a décidé la mise en oeuvre de ce nouveau programme de rachat. Ce nouveau programme, qui concerne au maximum 10% du capital de la société, est valable jusqu'au 8 décembre 2010.

Le descriptif du programme de rachat, en annexe du présent communiqué, est disponible sur le site Internet de la société www.rougier.fr dans l'espace " Finance et Bourse ".

Votre contact :

Calyptus - Cyril Combe

Tel. : +33 (0) 1 53 65 68 68 / cyril.combe@calyptus.net

Codes : ISIN : FR0000037640 - BLOOMBERG : RGR FP - REUTER : ROUG.PA
Eurolist Compartiment C de NYSE-EURONEXT Paris
www.rougier.fr

Annexe

ROUGIER

Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 7 063 146 euros
Siège social : 155 avenue de La Rochelle - BP 8826 - 79028 NIORT
025 580 143 R.C.S. NIORT

Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2009

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009.

▪ **1. Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur**

Au 16 juin 2009, Rougier détenait 72.068 actions ordinaires représentant 5,18 % de son capital social.

▪ **2. Répartition des objectifs par titres de capital détenus lors de la mise en œuvre du programme**

- a) 9 534 actions au titre du contrat de liquidité AMAFI
- b) 24 954 actions ont été affectées à la réserve pour réalisation des plans d'options d'achat d'actions mis en œuvre à ce jour et à la réserve de futurs plans d'attribution gratuite d'actions qui pourraient être décidés à l'avenir ;
- c) 37 580 actions ont été affectées aux autres objectifs suivants : opérations de croissance externe, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, annulations .

▪ **3. Objectifs du programme de rachat**

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
ou
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à titre d'échange ou en paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ; ou
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ; ou

- Remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- Procéder à l'annulation éventuelle en tout ou partie des actions ainsi rachetées ainsi que, le cas échéant, celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures ;

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

▪ **4. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptible d'être racheté, ainsi que prix maximum de rachat**

4.1 Part maximale du capital

Rougier aura la faculté d'acquérir un nombre maximum d'actions représentant 10 % du capital de la société, ce qui correspond à 138 993 actions à la date de l'assemblée.

4.2. Caractéristiques des titres concernés

Les titres concernés par le programme de rachat sont les actions ordinaires émises par la société Rougier sur Euronext Paris (compartiment C) sous le code ISIN FR0000037640.

4.3. Prix maximum d'achat

Le prix d'acquisition de ses propres actions par Rougier a mesure où le rachat a pour objet de satisfaire aux mentionnés au § 3 ci-dessus, ne pourra excéder 60 euros par action.

Il est précisé que le montant total, tous objectifs confondus, consacré aux acquisitions d'actions ne pourra pas dépasser au total 4.000.000 euros.

▪ **5. Durée du programme**

Le programme de rachat pourra être mis en oeuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de dix-huit mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2009, soit au plus tard le 8 décembre 2010.

▪ **6. Précédent programme de rachat – tableau de déclaration synthétique**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme le 12 juin 2008	72 800 5,24 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus au 16 juin 2009 (en titres + en pourcentage) :	72 068 5,18 %
Valeur comptable du portefeuille au 16 juin 2009	1 625 396
Valeur de marché du portefeuille au 16 juin 2009	1 921 332

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Position ouverte à l'achat		Position ouverte à la vente	
Nombre de titres	11 505 (1)	2 198 (2)				
Échéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	46,57	39,24				
Prix d'exercice moyen						
Montants	535 740,20	86 242,95				

(1)

7 635 achetées dans le cadre du contrat de liquidité
3 870 achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

(2)

2 198 cédées dans le cadre du contrat de liquidité.